

Lucerne, 06.04.2020

Prise en charge des coûts des moyens auxiliaires pendant la pandémie COVID-19

Mesures de prothèses, d'orthèses et de fauteuils roulants

Réparations

Les prothèses, les orthèses et les fauteuils roulants sont des aides sans lesquelles l'assuré ne peut souvent pas se déplacer. Il doit donc être possible d'effectuer des réparations sur ces moyens auxiliaires comme d'habitude. Compte tenu de la situation exceptionnelle, il est possible - jusqu'à nouvel ordre et contrairement aux dispositions des conventions tarifaires - de renoncer à l'obligation de présenter un devis pour toute réparation de ces moyens auxiliaires. Cette disposition a pour but de garantir que les réparations nécessaires puissent être effectuées rapidement et facilement lorsqu'elles sont indiquées.

Les prestataires de services sont également tenus de respecter les principes de simplicité et d'adéquation dans la détermination des travaux de réparation.

Approbation de la prise en charge des coûts

Compte tenu de la situation extraordinaire, la CTM recommande que les membres de l'association évaluent les demandes de prise en charge de manière pragmatique. Si vous avez besoin de conseils techniques spécialisés, vous pouvez consulter les responsables des tarifs du SCTM ou contacter les spécialistes de la FSCMA.

Si l'examen des prestations montre que les fournisseurs de prestations (profitant des procédures pragmatiques des membres de la CTM) ne devraient pas répondre aux critères de simplicité et d'adéquation, veuillez le communiquer à la CTM. Dans ce cas, la CTM se réserve expressément le droit d'abroger la procédure proposée ici.

Tarifs forfaitaires

En raison de cette situation extraordinaire, les assurés doivent plus souvent être pris en charge à domicile par les fournisseurs de prestations. Cela peut entraîner une augmentation des factures de frais de déplacement. Ces prestations sont conformes aux dispositions contractuelles et doivent être versées par les membres de l'association CTM. La CTM demande donc de renoncer à un contrôle détaillé des frais de déplacement.

Si, malgré cette approche pragmatique, des frais de déplacement inadmissibles sont réclamés, veuillez-nous en informer au cas par cas.

Meilleures salutations

Service central des tarifs médicaux de LAA